



Édito

Chers Amis,

Et voilà que les laboratoires repartent dans un délire de communication loin de la réalité.

Ces problèmes qui préoccupent le pays avec promesses de livraison puis rétractations de vaccins ressemblent un peu à la longue histoire des rapports de nos établissements avec eux. Depuis combien d'années ne souffre-t-on pas de ces batailles, de la difficulté de livraison de tel ou tel produit qui brusquement se raréfie en France alors qu'il est largement livré dans des pays étrangers... mais dont les prix se sont dévalorisés au détriment de la France?

Je ne veux pas pour autant accuser les laboratoires qui restent nos partenaires mais peut-être un peu plus leurs propriétaires internationaux qui n'hésiteraient pas à sacrifier les directions françaises si les intérêts financiers des sièges n'étaient pas la seule valeur commune à respecter.

Faut-il se souvenir que les médicaments, entre autres, sont en définitive payés par les cotisations versées aux organismes de sécurité sociale ?

Le « JEU » pourrait être amusant, bien que grinçant, mais il s'agit ici d'un vaccin destiné à arrêter l'afflux de malades hospitalisés et de sauver la vie de milliers de personnes même

si on ne peut pas ramener à la vie les plus de 99 000 morts déjà enregistrés !

Alors par pitié, ne jouons pas avec des annonces commerciales car cela a des conséquences terribles sur la pandémie.

Une fois de plus, je mesure combien nous serions plus forts si nous réussissions à faire front commun pour assurer nos achats de produits médicaux et la masse que nous pourrions représenter pour être de vrais partenaires face aux laboratoires dans un respect commun de leurs valeurs et des nôtres.

Mais, cela fait très longtemps que je répète cette proposition qui s'oppose sans doute à des intérêts financiers tellement plus puissants que mon vœu pieux.

Pour autant, CAHPP ne cessera pas de continuer le combat des prix les plus adaptés possibles à nos moyens avec l'aide de laboratoires ouverts à la discussion propice à préserver tous les intérêts en présence.

Président Directeur
Général de CAHPP
Yvon Bertel-Venezia



Commission Périnatalité

De la labellisation des maternités aux crèches inclusives : quels sont les grands pas ?

Le 26 Janvier dernier, CAHPP organisait une nouvelle réunion de sa Commission Périnatalité sur le thème : « De la labellisation des maternités aux crèches inclusives : Quels sont les grands pas ? » sous la présidence de Jean-Loup DUROUSSET, Administrateur CAHPP et Président du Groupe NOALYS.

Cette réunion a permis de faire un point sur la situation actuelle autour de la périnatalité, l'humanisation de la prise en charge, et les labels qui sont aujourd'hui proposés pour guider les structures dans leurs plans d'organisation et de suivi. Dans ce cadre, plusieurs structures indépendantes et groupes sont déjà très actifs.

Les plans périnatalité ont permis de relever plusieurs défis dont la baisse de la mortalité périnatale dans un premier temps, l'amélioration de la sécurité à la naissance puis la réorganisation de la prise en charge du couple et de l'enfant.

Une vision macroscopique de la périnatalité souligne que les conditions de prise en charge font référence à :

- . la qualité des interventions,
- . l'efficience, c'est-à-dire l'optimisation des moyens engagés ,
- . la mise à disposition de ressources de proximité,
- . la prise en compte de la santé sous la très large définition de l'OMS qui est « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

En ce sens, plusieurs réflexions sont déjà en cours au plus haut niveau de l'Etat pour envisager des perspectives d'évolution et d'adaptation en termes :

- . de développement, notamment pour ce qui est de la systématisation de l'entretien prénatal précoce,
- . de déploiement des maisons de naissances,
- . d'optimisation de la prise en charge des situations de fragilité psychique,
- . d'aide au développement de projets d'interventions en périnatalité,
- . d'information et de communication.

Toutes ces lignes directrices convergent vers le renforcement de l'humanisation de la prise en charge, ce qui induit une attention particulière sur les attentes des familles et des femmes au moment de l'accouchement et aux réponses apportées par les professionnels.

Les études jusqu'alors menées ont démontré qu'il existe des disparités entre les régions de métropole, en ce qui concerne les facteurs de risque, la situation sociale, la prévention et les interventions médicales.

En réponse à cette double situation, l'émergence de labels spécifiques apparaît naturelle pour valoriser l'engagement des maternités dans la prise en charge de la patientèle et de son environnement, tout autant que du bébé.

Ces labels sont des garanties fiables car ils permettent d'apporter des preuves et des arguments sur la maîtrise des conditions générales, la méthodologie adoptée, les moyens mis en oeuvre, et l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre de plans de progrès.

Ainsi, l'IHAB et le CNGOF, par leurs labels, aident les maternités à démontrer les conditions humanisées de prise en charge, tout en certifiant la maîtrise des process, des outils et des pratiques.

A ce jour, plusieurs établissements, qu'ils soient indépendants ou groupés ont suivi ces démarches, et ont pu enregistrer de très fortes évolutions de performances et de satisfaction, sans pour cela avoir investi des moyens considérables. Bien au contraire, tous témoignent que les efforts engagés ont soudé plus encore les équipes aux bénéfices conjoints des parents, de l'enfant et de la structure.

(suite de l'article page suivante)



Parallèlement, la démarche d'inclusion apparaît comme une étape évidente dans l'humanisation de la prise en charge. Certains groupes ont déjà mis en œuvre des plans d'action sur ce chapitre, faisant de l'inclusion un moyen de « grandir ensemble », c'est-à-dire de faire de l'inclusion une aventure humaine ordinaire.

Nous renouvelons nos remerciements aux intervenants qui ont enrichi les débats de leurs expériences :

. M. Philippe ROMAC

Conseiller Cabinet de M. Adrien TAQUET
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, en charge de l'Enfance et des Familles

. Le Professeur Israël NISAND

Professeur de gynécologie-obstétrique à l'université de Strasbourg,
Spécialiste en procréation médicalement assistée,
Président du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF)
Coordinateur du Label MATERNYS

. Le Docteur Jean-Pierre SOLINHAC

Hôpital Privé Wallerstein

. Le Docteur Caroline FRANCOIS

Coordinatrice Médicale du Label IHAB

. M. Stéphan de BUTLER

Président de Santé Cité

Président du Groupe VICTOR PAUCHET

. Mme Sylvie MALAVAL

Coordinatrice Petite Enfance – Groupe SOS

. Mme Tenzy TROTTOUX

Directrice de la halte jeux Méli Melo - Groupe SOS

. Mme Corinne DADOUN

Psychomotricienne au sein de la halte jeux - Groupe SOS

Le compte-rendu complet de la Commission Périnatalité est disponible sur demande.

N'hésitez pas à nous adresser votre demande à l'adresse :
contact-communication@cahpp.fr

En direct de CAHPP

Catalogue COVID - 10^{ème} édition



Catalogue COVID 19
Matériels et solutions adaptés

CAHPP
Conseil et Référence

- Stations et bornes d'hygiène
- Masques et visières
- Panneaux et écrans de protection
- Blouses, surblouses et gants
- Tests antigéniques
- Désinfection de surfaces
- Contrôle d'accès et de température
- Matériels et mobilier de soins
- Solutions de positionnement
- Aides de la vie quotidienne

Les équipes CAHPP mettent tout en œuvre au quotidien pour vous aider à trouver des solutions dans la lutte contre la COVID-19.

Un catalogue spécifique est disponible pour répondre à vos attentes en matière d'investissements, que ce soit de l'équipement ou du mobilier, des matériels biomédicaux, des solutions de positionnement, d'hygiène ou de protection...

N'hésitez pas à demander nos mises à jour régulières, ou à

prendre contact avec un de nos référents marchés pour un accompagnement spécifique personnalisé.

Au nom de tous les adhérents, nous tenons à remercier nos fournisseurs qui s'engagent à nos côtés et qui apportent des solutions concrètes dans cette période de crise.

Contact : adherents@cahpp.fr

Imaginez tout ce que CAHPP peut faire pour vous!

Retour sur la Commission Handicap

Le domaine du Handicap et des Dépendances fait pleinement partie de nos secteurs en cours de développement, aussi il est important pour CAHPP de maintenir une activité d'information et de communication dans ce secteur avec l'ensemble de nos relais chez les adhérents.

La Commission Nationale Handicap et Dépendances, comme toutes les Commissions que CAHPP développe est un lieu de rencontres et de réflexions privilégié pour pouvoir aborder toutes les thématiques qui touchent à la vie de nos adhérents.

La réunion du 21 Janvier dernier a permis de nous rassembler pour traiter de l'actualité réglementaire autour de la réforme des aides techniques, de faire un point sur l'audit accessibilité que nous avons mené pour la clinique de la Mitterie et de participer à des démonstrations de nouvelles solutions innovantes en matière d'assistance thérapeutique ou de prévention de la maladie d'Alzheimer.

Enfin, la session s'est clôturée par un rappel de la démarche CAHPP d'accompagnement des projets et notamment pour ce qui est de la préparation des investissements.

Le rapport sur les aides techniques :

La question du recours aux aides techniques est au cœur du rapport de Philippe DENORMANDIE et Cécile CHEVALIER et présente un constat très étayé du système actuel et des difficultés rencontrées.

Les principales recommandations de ce rapport se focalisent essentiellement sur la nécessité :

- . d'une meilleure information sur les aides techniques existantes et sur l'accès aux services et financements,
- . d'un accompagnement dans la découverte, l'apprentissage et l'utilisation des aides techniques, en associant les proches et les professionnels,
- . d'un meilleur accompagnement de la personne dans l'évolution de son corps, dans l'amélioration ou l'aggravation de ses déficiences et capacités,
- . d'avoir des aides techniques permettant une utilisation aisée par la qualité des matériels, la qualité de l'entretien réalisé et la qualité et la réactivité des services lors des réparations en cas de panne.

Retour d'expérience : l'audit accessibilité et inclusion à la Clinique de la Mitterie

CAHPP et HACAVIE poursuivent leur partenariat actif et développent ensemble le diagnostic fonctionnel des établissements de Santé sur l'accessibilité et l'inclusion. Cet audit entre dans le champ de la stratégie RSE mais représente aussi un aspect de la QVT (Qualité de Vie au Travail).

Les différentes étapes d'accueil et de circulation dans l'établissement ont été ainsi évaluées sans négliger les avis des collaborateurs, notamment sur les quatre profils de handicap : la mobilité réduite, les déficiences visuelles, auditives et cognitives.

Le rapport de restitution met en lumière des éclairages importants en termes d'orientations ou même de projets à mettre en œuvre à moyen ou court terme. Ces éléments ont bien sûr été présentés à la Direction de la Clinique de la Mitterie dans le cadre de la démarche qualité globale qui intègre le pilotage budgétaire des projets.

Un rendez-vous est d'ores et déjà posé pour le suivi du plan d'action qui a été proposé.

Vous souhaitez mettre en place un audit accessibilité et inclusion dans votre établissement ?

Coût de la prestation : 5 000 € HT / les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement.

Adhérent CAHPP ou HACAVIE : 10% de remise !

Contact et renseignements :

contact-handicap@cahpp.fr / 01 55 33 54 37



Innovations

NAO, le robot d'assistance thérapeutique est l'un des robots humanoïdes les plus complets du marché en termes de capacités fonctionnelles et techniques. Ses fonctionnalités sont quasi infinies et permettent notamment une assistance d'éducation et une aide au traitement de l'autisme.

Dans le cadre d'une application en établissement de santé, les simulateurs de conduite permettent de déceler les troubles neuro cognitifs chez les patients, et de mettre en œuvre des stratégies de compensation.

Ces stratégies sont justement ici apprises au cours d'ateliers de prévention, peuvent être utilisées pour réduire le risque d'accident en cas de troubles neuro cognitifs et maintenir temporairement la conduite automobile avant son éventuel arrêt définitif.

Organisez vos projets et vos investissements : ayez le réflexe CAHPP !

Des projets de construction ou d'extension ? Besoin d'être accompagné dans l'équipement de votre structure ?

Nos équipes sauront vous guider pour évaluer vos besoins spécifiques et déterminer le plan d'action sur-mesure adéquat.

Quels que soient vos projets, nous poursuivons notre démarche de recherche d'optimisation des coûts tout en garantissant les meilleures solutions techniques les plus performantes.

Témoignage de Jean-Yves CAILLAUD, Directeur de la Clinique du Parc à St Ouen l'Aumône (95)

Afin de faire face à la difficulté de recruter dans le secteur médical, Jean-Yves Caillaud, directeur de la clinique du Parc, s'est tourné vers le cabinet Charles Richardson pour sourcer des profils de médecin physique et de réadaptation (MPR). Un recrutement stratégique pour un pôle en plein développement.

Comment se passe le recrutement des médecins ?

Les profils de médecins sont devenus une denrée très rare et difficile à recruter. Auparavant, nous utilisions le réseau professionnel, le bouche à oreille ou une annonce dans une revue spécialisée.

Aujourd'hui, cela nécessite d'aller sourcer des candidats ce qui demande beaucoup de temps : nous devons rechercher, identifier et contacter des personnes qui ont un profil adéquat au poste proposé. Nous étions à la recherche d'un médecin physique et de réadaptation (MPR) lorsque pour la première fois, nous avons fait appel à des chasseurs de têtes, avec le cabinet de recrutement Charles Richardson.

Comment s'est déroulé le processus de recrutement avec le cabinet Richardson ?

J'ai été agréablement surpris par la quantité de travail fourni par le cabinet. J'ai reçu des comptes-rendus très précis, un fichier Excel de plus de 185 lignes avec les prises de contact des différents profils, leurs parcours, leurs points indispensables et

leurs atouts secondaires. Un travail de fourmi pour identifier les bons candidats. Céline Combeuil, la consultante, avait même établi des statistiques sur le secteur. Nous avons finalement reçu deux médecins en entretien.

Quelles étaient vos attentes spécifiques sur ce profil de médecin spécialisé ?

Un médecin prêt à s'investir réellement dans un projet médical, car nous sommes en plein développement du plateau technique. Une personnalité dynamique et « moteur » qui puisse fédérer l'équipe autour de nouvelles initiatives. C'est tout à fait le profil que nous avons trouvé avec le cabinet Richardson !

Selon vous, quelle est la valeur ajoutée pour le secteur médical de faire appel à un cabinet spécialisé dans le recrutement ?

Un gain de temps considérable et un carnet d'adresses ! Nous n'avons pas les moyens de mettre en oeuvre autant d'actions et de temps dans le recrutement. C'est l'assurance que tout est géré par des experts et aussi d'être tenu au courant par des comptes-rendus réguliers et exhaustifs. Toute la méthodologie est expliquée dès le début, on se sent en confiance à toutes les étapes. Céline Combeuil a fait preuve d'une bonne compréhension du métier et de plus, elle est bienveillante et agréable. Je ferai appel sans hésitations au cabinet Richardson pour de nouveaux recrutements.

Les solutions RH CAHPP au cœur de l'actualité

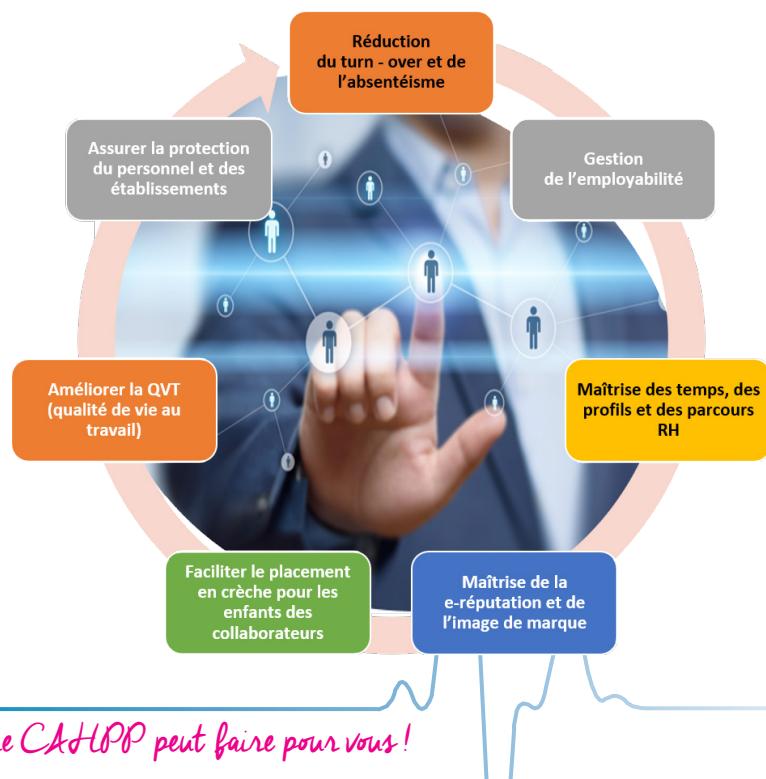
L'évolution de l'actualité tend vers une avancée majeure du pilier « ressources humaines », pointant à la fois sur le personnel médical et sur le personnel non médical. Ces évolutions auront de très forts impacts sur le recrutement et l'attractivité des structures de santé.

L'offre RH CAHPP propose un éventail de prestations et de partenaires spécialisés et performants.

N'hésitez pas à nous contacter ou à contacter vos responsables régionaux.

Contact :

Isabelle Hamelin
Directrice Développement et Communication
ihamelin@cahpp.fr



La Clinique de Montbéliard ouvre ses portes : CAHPP vient en assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Groupe Stéphanois Noalys a ouvert le 1^{er} mars dernier les portes de la Clinique de Montbéliard, une structure SSR de 5 000 m² au Pied des Gouttes.

Dans le cadre de ce projet, CAHPP est intervenue en soutien sur l'assistance maîtrise d'ouvrage, notamment pour ce qui est des aménagements et équipements. Parole au Directeur de cette nouvelle structure franche comtoise !

Pouvez-vous vous présenter brièvement ainsi que votre structure dans le groupe Noalys svp ?

Je m'appelle Aurélien HEEDER, j'ai 28 ans, et je viens de prendre la Direction de ce nouvel établissement.

J'ai commencé mon parcours professionnel par le CHU de Dijon puis je suis entré dans le privé au sein de la Polyclinique de Franche Comté.

Entrer dans le Groupe Noalys, et plus particulièrement prendre en charge l'ouverture et le développement de ce nouvel établissement était pour moi un véritable défi d'autant que cet établissement est à la fois neuf et novateur sur un territoire que je connais.

L'établissement est une structure de 60 lits d'hospitalisation complète dont 40 hospitalisations de jour. Elle dispose de 55 chambres dont 50 chambres particulières, ce qui en fait un véritable établissement hôtelier qui ne met pas de côté l'aspect médical et soignant.

Dès les premières esquisses, les lignes directrices du cahier général des charges étaient d'en faire un lieu où les patients se sentiront véritablement à l'aise dans une structure très confortable, comme s'ils n'étaient plus dans un cadre médicalisé.

J'avoue que mener ce projet dans une période aussi complexe que celle que nous vivons avec la pandémie était particulièrement stressant, mais dans le sens positif compte tenu de tous les enjeux qui jonchaient l'environnement du projet.

Comment s'est passé le phasage de votre projet et quelle valeur ajoutée tirez-vous de l'expertise CAHPP dans son rôle d'assistance maîtrise d'ouvrage ?

Dès mon arrivée, les équipes CAHPP étaient déjà prêtes et nous avons pu rapidement faire un point de situation sur le projet, ses étapes et les diverses phases que nous allions rencontrer. De même, nous avons pu faire un point sur les besoins et les cahiers des charges qui en découlaient.

Dans les faits, nous nous sommes rendu compte que CAHPP pouvait répondre à quasiment tous les aspects de notre projet. Que ce soit sur les équipements, les conditions de mise en tests puis d'achats, les modalités de sélection, la gestion de l'énergie, la maintenance, les rédactions de cahiers des charges scrupuleusement précis, nos besoins en services après-vente...quel que soit le paradigme de notre projet, CAHPP était présente !

Quel confort pour un directeur et ses équipes de savoir que l'on peut avoir un partenaire aussi complet et présent dans un tel chantier, d'autant que nos besoins s'exprimaient également sous l'angle du développement durable et de l'approche « coût global » !

De même, CAHPP a été proactive avec les fournisseurs et fabricants locaux, ce qui était une contrainte complémentaire à nos souhaits, mais qui n'a visiblement pas posé de problème.

De nouveau, j'avoue que pour moi c'était un réel confort que d'avoir à ma disposition des experts qui savent ne pas se limiter à la seule donnée du prix et qui ont une compétence bien au-delà des tarifs, et une expérience opérationnelle concrète.

De plus, nos interlocuteurs CAHPP, ont su écouter, analyser les besoins, mais aussi expliquer et former les équipes sur les matériels....ce qui en fait « un regard différent » !

Aurélien Heeder, Directeur



Focus sur la gestion des déchets

Depuis 2012, le service audits de CAHPP accompagne les établissements de santé.

Ce service est composé de 6 experts métiers qui réalisent environ 80 audits chaque année.

Les collaborateurs du service qui interviennent sur site connaissent l'environnement et les pratiques spécifiques des adhérents, afin de proposer des réponses adaptées et pragmatiques.

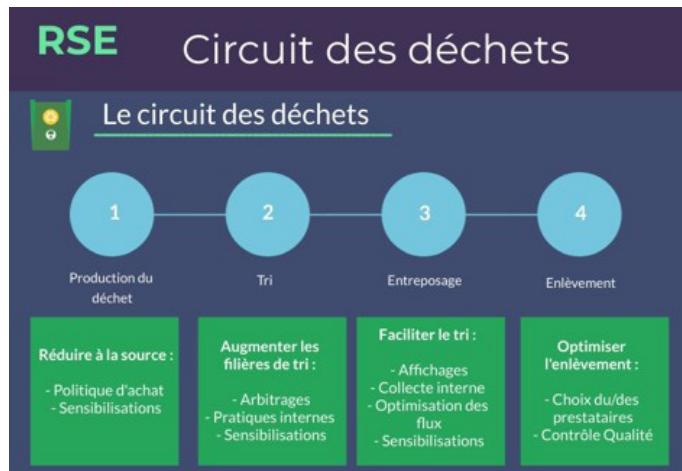
Dans le cadre de notre accompagnement au développement durable, CAHPP vous propose un audit sur « la gestion des déchets ».

Selon l'ANAP, les hôpitaux publics et privés français produisent 700 000 tonnes de déchets par an, soit près de 3,5 % de la production nationale de déchets de toutes sortes. Les difficultés liées à la gestion des 1 050 kg de déchets par lit et par place produits chaque année sur le territoire (contre une moyenne nationale de 360 kg par an et par habitant) s'expriment autant en termes de volumétrie que de problématiques sanitaires propres à l'activité hospitalière.

Afin de reprendre en main la gestion des déchets de l'établissement, il est indispensable d'identifier les catégories de déchets que génère l'établissement. CAHPP vous propose la réalisation de la cartographie des déchets produits dans l'établissement, via un audit déchets – 6 flux et DAE, en collaboration avec notre service développement durable.



Depuis le 1^{er} juillet 2016 « *Tout producteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée de leurs déchets, notamment du papier, des métaux, des plastiques, verre et bois, pour autant que cette opération soit réalisable d'un point de vue technique, environnemental et économique. (Code de l'environnement : Décret N° 2016-288).*



L'accompagnement proposé porte sur les déchets d'activité économique (DAE) et sur les déchets d'activité de soin (DAS).

- Les objectifs de la gestion des DAS sont :

- . la protection du personnel,
- . la protection de l'environnement,
- . la maîtrise des coûts d'élimination et de traitement.

Lors de l'audit, une évaluation des 6 étapes d'un déchet est réalisée au regard de la réglementation en vigueur et vous permet d'établir un diagnostic de la situation actuelle :

- . la production, pour vous permettre d'agir à l'origine (poids et volume des différents types de déchets et coûts correspondants),
- . le tri à la source, évaluation de la réalisation de ce tri dans les différentes unités (analyse des pratiques internes),
- . l'entreposage intermédiaire,
- . la collecte interne,
- . l'entreposage final centralisé,
- . l'enlèvement.

L'analyse des déchets d'activité économique (DAE) permet de réduire la production des DAOM (Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères) :

- . Analyse des filières existantes,
- . Proposition de filières à mettre en œuvre.

Contact :

Edwige Bisson-Moreaux - ebmoreaux@cahpp.fr

Entretien avec Mme MONNIER, Psychologue EVHEPAT

CAHPP recherche
des pharmaciens négociateurs.
N'hésitez pas vous rapprocher
de notre service Recrutement CAHPP
01 55 33 60 00 | adherents@cahpp.fr



Présentation du Réseau REVHEPAT, buts et actions opérationnelles

Le réseau Ville- Hôpital REVHEPAT existe à Clichy depuis 1998. Il est investi dans le dépistage, l'accès au soin, la prise en charge psycho-médicosociale, le traitement et l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques du foie.

Cette association a pour mission de promouvoir des actions de prévention, de formation auprès des patients et des professionnels de santé. Elle anime un programme d'éducation thérapeutique (ETP) ambulatoire pour les patients vivant avec une maladie chronique du foie.

Ce programme est porté par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de santé, de patients intervenants et de bénévoles qui proposent des consultations individuelles et/ou des ateliers collectifs (ex : nutrition et activités, facteurs de risques, activité physique adaptée, fatigue, image de soi, maladie et travail, vie affective et vie sexuelle, qualité de vie et cancer du foie...).

Quelle place prend aujourd'hui le dépistage et la gestion des hépatopathies chroniques en France ? En Europe ? Quelles sont les données phares ?

Actuellement, l'hépatite C représente environ 100 000 personnes infectées dont 75 000 qui l'ignorent. On estime que l'hépatite C est encore responsable de nombreux décès liés aux complications de la cirrhose et au carcinome hépato cellulaire. C'est la 2^{ème} cause de cirrhose en France et c'est également la 2^{ème} cause de transplantation.

Pour sa part, REVHEPAT développe le dépistage des patients porteurs du VHC qui l'ignorent, notamment au sein de populations plus précaires pour lesquelles les possibilités de soins médicaux restent difficilement accessibles ou leur semblent secondaires dans leur contexte.

Elle noue par ailleurs des relations avec les populations migrantes et a des contacts avec des associations de soutien aux plus démunis, pour y établir des actions de dépistage dans les populations à faibles revenus et précaires.

Historiquement, REVHEPAT s'est toujours attachée à accompagner et prendre en charge :

- . les comorbidités liées à l'évolution défavorable de l'hépatite chronique C et favorisant la progression vers la cirrhose et le cancer du foie.
- . les facteurs associés à la dégradation de la qualité de vie.

Pouvez-vous nous apporter votre éclairage dans la mise en place des ateliers collectifs dans l'accompagnement des patients svp ?

L'approche collective du soin est une nouvelle forme d'accompagnement dans le parcours de santé du patient ayant une maladie chronique du foie.

Elle est complémentaire au suivi individuel :

- . rencontrer les patients et leur entourage dans toutes leurs dimensions médicales, psychologiques, culturelles, sociale,
- . promouvoir l'éducation à la santé et la réduction des risques,
- . favoriser l'adhésion au projet thérapeutique et rendre le patient acteur de sa prise en charge,
- . veiller aux comorbidités et au risque de carcinome cellulaire et de réinfection,
- . faciliter l'accès à un suivi spécialisé en addictologie, en nutrition, en psychologie.

Comment l'éducation thérapeutique peut-elle concrètement entrer en résonnance avec la Responsabilité Sociétale et Ethique des Etablissements de santé ?

Aujourd'hui la prise en compte des facteurs environnementaux (précarité, alcool, tabac, cannabis, désordres nutritionnels, toxiques, pollution) devient une priorité pour réduire les risques de morbidité/mortalité.

Il est donc nécessaire d'envisager le soin du patient dans son ensemble et pas uniquement en tant que simple individu, un foie malade ou une hépatite virale, mais bien en tant « qu'être vivant, interagissant avec les autres et avec le milieu dans lequel il vit » : on envisage ainsi « le patient et son écosystème ».

On se doit de tenir compte de son contexte médico-psychosocial et culturel. Ceci se retrouve dans la prise en charge des maladies chroniques en général et du foie en particulier.

En Bref n° 78 - Mars/Avril 2021

Edition CAHPP tirée à 4500 exemplaires

Directeur de publication : Yvon Bertel-Venezia

Comité de relecture : Isabelle Hamelin

Jean-François Capozzi

